

9 février 2017

**Le recours à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* contre les métallos**

## **La LACC dénoncée comme un vol légalisé**



**Le recours à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* contre les métallos**

- La LACC dénoncée comme un vol légalisé

**Qui contrôle l'extraction des ressources et qui en bénéficie?**

- Les travailleurs de l'uranium de la Saskatchewan frappés par des mises à pied et d'autres attaques - *K.C. Adams*

**La résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation à l'offensive antisociale**

- Les enseignants de Nouvelle-Écosse se prononcent sur l'entente de principe - *Mira Katz*

**La lutte des travailleurs des soins de santé pour aînés de Cold Lake**

- Les travailleurs défendent leurs droits et la qualité des soins pour les aînés - *Peggy Askin*
- Défendons les droits des aînés et de leurs proches aidants

---

**Le recours à la Loi sur les arrangements avec les créanciers  
des compagnies contre les métallos**

## **La LACC dénoncée comme un vol légalisé**

*Lettre ouverte de Mike Da Prat, président de la section locale 2251  
du Syndicat des Métallos à Essar Steel Algoma*

Dans sa lettre ouverte du 3 février, le président de la section 2251 du Syndicat des Métallos rappelle l'histoire des occasions où ses membres ont fait face aux procédures de protection de la faillite en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)*.

Mike y explique que les pouvoirs de police de la LACC ont été utilisés dans les deux premiers cas pour effectuer de vastes coupures dans la main-d'oeuvre et imposer des concessions aux métallos, ce qui est une forme de vol légalisé de ce qui appartient de droit aux travailleurs. Ces concessions et ces réductions de main-d'oeuvre ont été imposées sans qu'il ne soit tenu compte du bien-être des travailleurs concernés ou de l'impact qu'elles allaient avoir sur l'économie et la communauté de Sault Ste. Marie.

Les coupures et les concessions ont été faites pour résoudre un problème à court-terme des oligarques investisseurs dans le secteur de l'acier, un problème lié à leur objectif d'obtenir un taux de profit constamment plus élevé. Elles n'ont pas été faites dans le but de résoudre les problèmes fondamentaux auxquels l'industrie de l'acier fait face, lesquels proviennent de la contradiction entre son caractère socialisé et sa propriété et son contrôle qui sont privés. Le caractère socialisé de la production industrielle de masse moderne requiert une forme moderne socialisée de propriété et de contrôle et un objectif consistant à servir les producteurs véritables et le bien-être de tous les membres de la société de même que leur économie et leur projet d'édification nationale.



Mike écrit : « Notre section locale a rencontré un certain nombre des parties intéressées y compris celle qui s'est retirée. Chacune de ces parties, à l'exception d'une seule, voulait faire de grandes coupures dans les emplois, dans la main-d'oeuvre et les avantages sociaux dont ceux qui concernent nos retraités.

« Chacun d'entre eux a dit que la logique derrière ces coupures qui seraient permanentes était de créer une entreprise viable qui survivrait au prochain ralentissement. Cette logique n'est rien d'autre qu'un mythe pour tromper les travailleurs et leur faire consentir de grands sacrifices pour le profit immédiat de ces gens-là. »

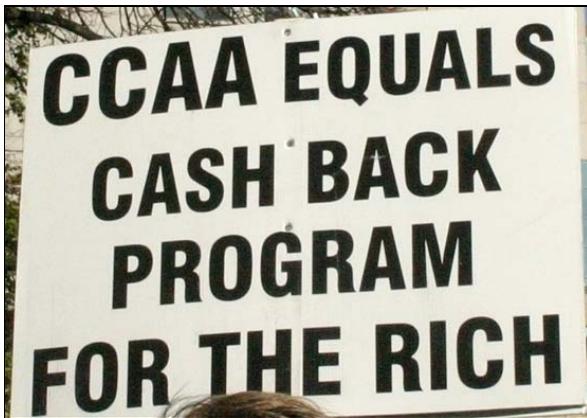
Mike démontre que dans chaque cas, la LACC n'a pas produit une entreprise viable capable de survivre au prochain ralentissement mais encore plus de vol légalisé, de crises et d'attaques contre les producteurs véritables, leur communauté et l'économie canadienne. En 2001, Algoma Steel a

émergé de la restructuration en vertu de la LACC alors que les travailleurs avaient été forcés de faire des concessions et de subir de vastes coupures de main-d'oeuvre.

Mike décrit ainsi la situation qui a été vécue en 2007 pendant une période de croissance de l'économie juste avant que n'explode la crise de 2008 : « La compagnie a été vendue ; en plus de riches dividendes, les prêteurs et les détenteurs d'obligations ont fait de grands profits. Suite à la vente, la compagnie a contracté des dettes énormes, au point où quand le marché lui a fait défaut, celle-ci, qui s'appelait maintenant Essar Steel Algoma, a dû être restructurée.

« En 2013, nous avons fait des concessions et en 2015 nous nous sommes retrouvés une fois de plus sous la LACC. De toute évidence, il y a un pattern qui a émergé. Il n'y a pas de solution à long terme. Le mieux que nous puissions espérer faire, c'est négocier de façon à stabiliser la compagnie avec des clauses de rétablissement et des améliorations contractuelles qui vont permettre aux employés de se préparer à des négociations prématurées ou à d'autres incursions dans la LACC selon les conditions du marché.

« Les discussions que la section locale 2251 a tenues avec les parties intéressées et les propositions que la compagnie a déposées visent un seul but. **Elles sont conçues pour qu'une entité achète les actifs et les vende à une autre partie avec de grands profits. Pour faire cela, ils doivent dépouiller les travailleurs et les retraités de tout ce pour quoi ils ont travaillé toute leur vie.** »  
( le souligné est de nous)



Dans le monde entier, l'accroissement de la productivité des usines d'acier a signifié moins de travailleurs produisant des quantités similaires d'acier. Cependant, l'investissement accru dans la valeur transférée fixe ( les machines, les ordinateurs, etc.) a exercé une pression à la baisse sur le taux de profit. En essence, chaque tonne d'acier qui est produite contient plus de valeur transférée (la vieille valeur déjà produite) des machines et des matériaux en comparaison avec moins de nouvelle valeur produite par les métallos actifs. L'investissement d'une plus

grande quantité de richesse sociale produit un profit plus bas. Le profit provient de la nouvelle valeur et non de la vieille valeur existante transférée des machines et des matériaux qui sont consommés dans le processus de production. Il en résulte une chute du taux de profit, lequel est le ratio entre la richesse sociale investie et la quantité de valeur ajoutée qui est créée au sein de la valeur nouvelle que les métallos produisent. La pression à la baisse sur le taux de profit est en contradiction avec l'objectif des oligopoles de l'acier et de leurs riches investisseurs. Leur objectif est celui d'un taux de profit en constante augmentation ; leur objectif n'est pas la production de l'acier pour l'édification nationale afin de satisfaire aux besoins et au bien-être du peuple.

Les oligopoles de l'acier et les investisseurs n'ont aucune solution à ce dilemme d'un taux de profit qui chute autre que d'attaquer les métallos et de saccager l'économie. La contradiction qui existe naturellement entre la production moderne socialisée et l'objectif étroit du profit privé requiert des solutions réelles nouvelles. Ce n'est pas une solution que d'attaquer constamment les salaires, les avantages sociaux et les pensions des travailleurs et des salariés, de redistribuer les actifs d'un oligarque à l'autre selon qui a le dessus dans la LACC et de détruire périodiquement les forces productives pour repartir de nouveau.

Ces attaques ne peuvent pas être des solutions parce qu'elles ne reconnaissent pas le problème

fondamental à savoir qu'un secteur complètement socialisé de l'économie tel que la production industrielle de masse de l'acier ne peut pas être opéré sans qu'il y ait planification et contrôle de l'offre pour qu'elle comble la demande, sans qu'on contrôle le prix de marché de l'acier au sein d'une économie et d'un projet d'édification nationale en particulier comme ceux du Canada, des États-Unis, du Mexique ou de tout autre pays souverain. Pour que cette contradiction soit résolue, il faut que les producteurs véritables, la classe ouvrière, règlementent par le biais des institutions d'État la quantité d'acier produit et importé et son prix de marché en conformité avec la demande apparente et le prix de production en vigueur au sein de son économie souveraine particulière. Le prix de production doit comprendre un taux moyen de profit et des salaires, avantages sociaux et des pensions à un standard canadien qui sont acceptables aux métallos et aux employés salariés.

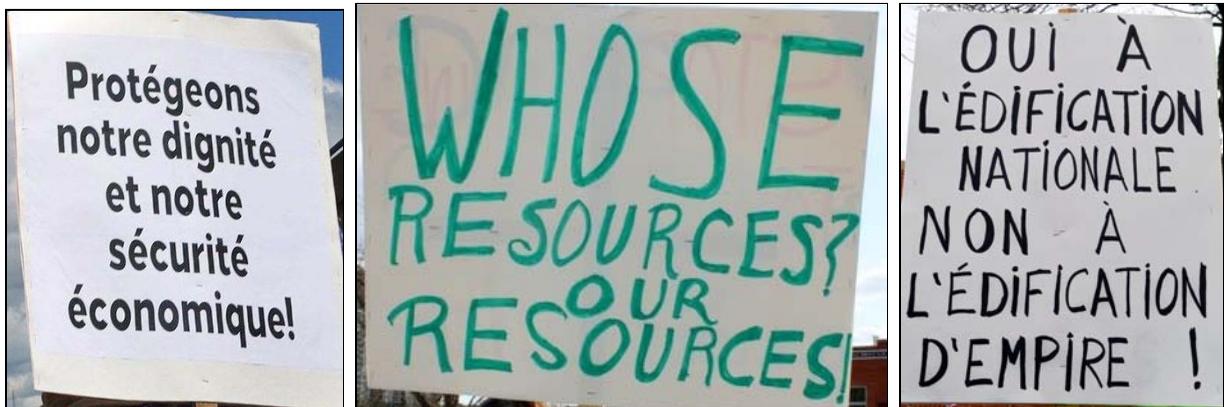


---

**Qui contrôle l'extraction des ressources et qui en bénéficie?**

## **Les travailleurs de l'uranium de la Saskatchewan frappés par des mises à pied et d'autres attaques**

**- K.C. Adams -**



*Les communautés du nord de la Saskatchewan et des Prairies souffrent de l'absence de contrôle sur leur économie de base et de leur dépendance à la vente des ressources à l'étranger au détriment de l'investissement de la valeur chez eux afin de diversifier l'économie.*

Les travailleurs et les communautés locales de la Saskatchewan et des Prairies souffrent aux mains du modèle économique en vigueur au Canada de dépendance aux exportations de matières premières. Les oligopoles qui contrôlent l'économie refusent d'investir la valeur ajoutée que les travailleurs produisent dans la reproduction élargie des économies locales. Ce refus de diversifier et de renforcer l'économie des Prairies la rend vulnérable à la perturbation provenant de facteurs que les travailleurs ne contrôlent pas.

Cameco Corporation, l'entreprise qui contrôle presque tout le secteur de l'uranium, vient d'annoncer la mise à pied de 120 travailleurs dans ses usines et ses usines de McArthur River, Key Lake et Cigar Lake dans le nord de la Saskatchewan. Ces trois installations vont poursuivre leurs activités avec une production réduite de la part de 1100 travailleurs. Les travailleurs mis à pied

s'ajoutent aux 500 travailleurs qui ont été mis à pied de façon permanente l'an dernier lorsque la compagnie a arrêté la production à sa mine et à son usine de Rabbit Lake.

La mine de Rabbit Lake, qui appartenait au début à l'État, a commencé ses opérations en 1975 avec 600 travailleurs et était à ce moment-là la deuxième plus grande mine-usine d'uranium au monde. L'évaluation la plus récente fait état de 28 millions de kilogrammes d'uranium récupérable dans les entrailles du site inactif de cette installation qui a été privatisée. Une fois extraite et traitée, cette ressource naturelle vaudrait des milliards de dollars. Cameco a dit que 150 travailleurs vont maintenir la mine et l'infrastructure de Rabbit Lake en état de fonctionner en vue d'une reprise possible des activités « lorsque les conditions et les prix sur le marché vont reprendre ». En 2015, les travailleurs des mines et des usines de Cameco dans le bassin d'Athabasca, notamment à l'usine de McClean Lake que contrôle Denison Mines, ont produit 18 % de l'uranium raffiné mondial.

Cameco a également annoncé qu'il va s'attaquer aux conditions de travail, aux salaires et aux droits des travailleurs qui restent à la mine et à l'usine. La compagnie va changer unilatéralement les horaires de travail dans les mines éloignées et rendre plus difficile aux travailleurs de se rendre au travail et d'en revenir. Elle entend mettre fin à son service aérien pour les employés de Cameco de l'Île-à-la-Crosse, La Loche et Beauval. Les travailleurs qui vivent dans ces communautés ou près d'elles devront maintenant se rendre par leurs propres moyens à La Ronge ou à Buffalo Narrows pour prendre l'avion pour se rendre aux mines. On n'a qu'à regarder la carte pour comprendre à quel point ce sera difficile et coûteux. Les mises à pied et les changements d'horaires et de conditions de déplacement vont rendre la vie très difficile aux travailleurs du Nord dont les communautés sont principalement Dene (Chipewyan), Cries (Woodland) et formées d'autres établissements autochtones et Métis.

Cameco menace aussi d'abolir la prime de 10 % que touchent présentement les travailleurs qui oeuvrent dans les installations de la compagnie qui sont les plus au nord. Utilisant le jargon antiouvrier typique de l'oligarchie financière, Cameco écrit que « la prime en vigueur depuis 2008 fait l'objet d'un examen qui va servir à déterminer si elle est toujours appropriée dans les conditions du marché du travail actuel ». Les dirigeants de Cameco se réfèrent ainsi de manière insensible à la situation actuelle où les emplois ont été éliminés dans d'autres secteurs importants de l'économie des Prairies comme l'extraction du pétrole et du gaz, du charbon et de la potasse et même dans la foresterie, ce qui ajoute à l'insécurité et aux souffrances des travailleurs de l'uranium mis à pied et des autres travailleurs et à leur vulnérabilité aux attaques contre leurs droits.

L'oligarchie financière internationale possède et contrôle Cameco par le biais de ses actions à la bourse de New York et Toronto. L'oligopole actuel était initialement constitué de deux entreprises d'État contrôlées par les gouvernements de la Saskatchewan et fédéral. Un processus tortueux de vente menant à la privatisation a débuté en 1988.

Les propriétaires institutionnels de la compagnie, qui pour la plupart ne vivent pas en Saskatchewan, réclament la plus grande part de la valeur ajoutée que les travailleurs produisent. La plus grande partie de cette valeur est retirée de l'économie des Prairies. Une partie de la valeur ajoutée que produisent les travailleurs de Cameco a servi à acheter d'autres mines et usines d'uranium aux États-Unis et au Kazakhstan et à extraire de l'or au Kirghizistan et en Mongolie par le biais d'une société dérivée appelée Centerra Gold Inc. Cette valeur exportée enrichit les oligarques mondiaux et profite à leur édification d'empire mais ne renforce pas l'économie du nord de la Saskatchewan.

## **La crise dans le secteur de l'uranium**

Cameco a annoncé ces nouvelles mises à pied et celles de l'année dernière dans le contexte de la

chute brutale de la demande et du prix de marché mondial de l'uranium. Les exportations vers le Japon ont été perturbées suite au désastre du tremblement de terre/tsunami de 2011 qui a détruit la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi qui est contrôlée par le Tokyo Electric Power Company Holdings Inc (TEPCO). Avant le tsunami de 2011, le prix mondial à la livre de l'uranium était de 72 \$ US mais il est maintenant tombé à 26 \$ US.

La semaine dernière, TEPCO a déclaré un cas de force majeure et annulé les années qui restaient à son contrat d'achat d'uranium de Cameco d'une valeur de 1,3 milliard \$. Cameco a rejeté l'annulation et est en train de préparer une poursuite en cour. Le contrat à long terme qui va jusqu'à 2018 a été conclu avant le désastre du tsunami et à des prix bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui. TEPCO veut annuler le contrat pour les années qui restent et la quantité de produit social qu'il s'est engagé à acheter parce que ses besoins en uranium n'ont pas repris. Ses 12 centrales nucléaires sont maintenant fermées. Seules deux centrales nucléaires au Japon sont toujours en fonction dans le contexte de l'opposition populaire grandissante à l'énergie nucléaire compte tenu des dangers sismiques qui sont inhérents à la géologie du Japon. Plusieurs de ces centrales sont construites sur et près des zones sismiques et au niveau de la mer pour avoir un accès aisé à l'eau. C'est le cas de la centrale de Fukushima qui a été détruite par le tsunami de 2011, ce qui a mené à de hauts niveaux de radiation qui se sont répandus sur de grandes distances.

### **La question de qui contrôle l'extraction des ressources et qui en bénéficie**

Le bassin de l'Athabasca, qui contient probablement les dépôts d'uranium les plus riches et les plus aisément récupérables de la Terre Mère, est situé en plein territoire traditionnel des nations Dene et Cries. L'histoire orale ancienne dans le langage Na-Dené (aussi appelé Athabaskan) décrit la géographie des dépôts d'uranium et explique comment éviter les régions les plus actives et dangereuses. Pendant des milliers d'années, les zones riches en uranium où la surface du grès est mince et luit parfois la nuit ont été décrites comme des « zones mortes », des « endroits où on ne va pas » que les chasseurs, les fureteurs et les voyageurs doivent éviter.



Le contrôle et l'exploitation d'une ressource naturelle pour le bénéfice de l'oligarchie financière mondiale est rien moins que criminel, régressif et intolérable dans un Canada moderne. Ces ressources appartiennent aux peuples autochtones en coopération fraternelle avec la classe ouvrière du Canada, pour le bénéfice de tous et de l'intérêt général de la société. En plus d'assurer des emplois aux gens qui vivent dans les communautés qui entourent le bassin de l'Athabasca, la valeur ajoutée que les travailleurs produisent par l'extraction et le traitement de l'uranium doit demeurer en grande partie dans les économies locales du nord. Cette valeur ajoutée énorme doit devenir la base de la reproduction élargie des économies du nord pour les rendre

viables, diversifiées et aussi capables que possible de subvenir à leurs besoins et de survivre aux perturbations qui frappent quelque secteur en particulier.

Dans les conditions actuelles, la plus grande partie du bénéfice que tirent les régions du nord de la production de l'uranium par les travailleurs est constituée des salaires, des avantages sociaux et des

pensions, soit la valeur reproduite. La valeur reproduite qui sert à maintenir et reproduire une section spécifique des travailleurs n'est jamais suffisante pour assurer la reproduction élargie d'une économie quelle qu'elle soit. De plus, lorsqu'une économie n'est pas à secteurs multiples et sous le contrôle des vrais producteurs, même la valeur reproduite est quelque chose d'incertain comme le démontrent bien les mises à pied de Cameco.

La valeur ajoutée que les travailleurs produisent doit, dans sa plus grande partie, être remise dans l'économie et la société et ne doit pas leur être soutirée. Les populations du nord sont privées de cette valeur ajoutée, qui quitte leurs communautés à l'état brut ou quasi brut et ne peut ainsi leur apporter la sécurité et un niveau de vie moderne, une infrastructure et une culture vibrante, surtout aux jeunes et aux aînés. Il faut que cela change ! Pour contrôler leur vie et leur économie, les travailleurs et leurs alliés du nord doivent s'organiser pour affirmer leur contrôle sur la politique, le territoire, les ressources naturelles et les secteurs de base de l'économie.



---

## La résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation à l'offensive antisociale

# Les enseignants de Nouvelle-Écosse se prononcent sur l'entente de principe

- Mira Katz -



**Manifestation des enseignants le 6 décembre 2016 pour rejeter la tentative du gouvernement de Nouvelle-Écosse de déterminer par législation les paramètres des conventions collectives**

Les 8 et 9 février, les quelque 9300 enseignants, spécialistes, administrateurs, orthophonistes, conseillers scolaires et psychologues membres du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) se prononcent sur la troisième entente de principe à avoir été conclue entre leur syndicat et le gouvernement libéral de Stephen McNeil. Les deux premières ont été rejetées à forte majorité. Le vote se tient alors que les parents, les étudiants et le public en général en Nouvelle-Écosse expriment leur appui à la position que prennent les enseignants et le personnel de soutien en

éducation à l'effet d'améliorer leurs conditions de travail et ainsi contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants. En particulier, la demande des enseignants d'avoir le droit de négocier la question du nombre d'élèves par classe et d'autres aspects de leur tâche est appréciée comme étant une façon de défendre l'éducation publique face aux efforts du gouvernement de sous-financer et privatiser le système. Le vote se tient aussi au moment où le gouvernement de Nouvelle-Écosse essaie de forcer les enseignants et tous les travailleurs du secteur public de la province à accepter des paramètres législatifs au sujet de ce qui peut et ne peut pas être négocié et les menace de décréter leurs conventions collectives s'ils refusent de le faire.

Dans la période menant au vote, les enseignants ont beaucoup discuté de l'entente de principe dans les médias, se demandant si elle reflète ce qui a été établi dans l'opinion publique sur l'importance d'améliorer les conditions de travail afin d'améliorer du même coup les conditions d'apprentissage. Quel que soit le résultat du vote, les enseignants et les travailleurs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse auront laissé une marque indélébile dans la province en refusant de renoncer à leurs demandes pour des améliorations dans le système d'éducation public. Ils ont montré que refuser de se soumettre au diktat et à la fraude est la première étape de l'affirmation des droits de tous.

### **Le gouvernement provincial intensifie son chantage**

Après la conclusion de l'entente de principe le 20 janvier, le syndicat a demandé à ses membres de mettre fin à leur grève du zèle en vertu de laquelle les enseignants n'accomplissaient que leur tâche d'enseignement telle que stipulée dans leurs conventions collectives. Cependant, le gouvernement a jeté le discrédit peu après sur l'ensemble de l'entente de principe en interprétant publiquement une de ses clauses d'une façon intéressée qui ne reflétait pas l'interprétation qu'en fait le syndicat. Il s'agit de la clause au sujet de deux journées personnelles dont le gouvernement a dit qu'elles ne pourraient pas être utilisées par les enseignants et le personnel de soutien comme ils l'entendent, ce qui nie le concept même de journée personnelle. Même si plusieurs professeurs avaient dit que l'inclusion de ces journées était une tentative de les acheter tout en ne traitant pas de la question de la taille des classes, ils ont bien vu que même les clauses qui ont fait l'objet d'une entente entre leur syndicat et le gouvernement n'étaient pas respectées. Le syndicat a répondu à cela le 27 janvier en reprenant la grève du zèle, malgré l'entente de principe, après avoir émis un communiqué de presse cinglant intitulé « Les enseignants ont perdu confiance dans le premier ministre ».

### **Les présidents d'université en collusion avec le gouvernement provincial**

Le 30 janvier, juste après que les membres du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse aient repris leurs moyens de pression, les présidents de cinq universités de la province, Acadia, Cape Breton, Mont Saint-Vincent, St. François-Xavier et Sainte-Anne, ont intenté une poursuite devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse contre le syndicat et demandé une injonction sommant les enseignants de superviser les professeurs stagiaires, ce qu'ils ne font pas dans le cadre de leur grève du zèle. Au lieu de blâmer le gouvernement d'avoir sapé l'entente de principe, les présidents ont cherché à accroître la pression pour que les enseignants capitulent. Ils l'ont fait de façon particulièrement intéressée, prétendant agir pour le bien des professeurs stagiaires alors qu'en fait c'est la résistance des enseignants qui défend leur profession.

Les enseignants, qui sont en position de grève légale, ont refusé de se soumettre et déclaré qu'ils ont le droit de suspendre leur supervision et ils ont rejeté la tentative des présidents d'université de leur dicter comment ils peuvent mener leur résistance. L'Association des professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse (ANSUT) a bien démontré l'appui qui règne pour les enseignants de la province en appelant les universités à laisser tomber leur poursuite et à cesser de s'ingérer dans les

négociations entre les enseignants et le gouvernement provincial. Le président de l'ANSUT, Marc Lamoureux, a qualifié la poursuite d'« intrusion d'une tierce partie dans le processus de négociation collective ». « Nous devons nous rappeler que le NSTU est passé par toutes les étapes normales, y compris la médiation, pour obtenir une convention équitable et raisonnable », a dit Lamoureux. Il s'est aussi demandé pourquoi les universités intentent une poursuite en justice contre le NSTU et non contre le gouvernement de la province.

La présidente du NSTU, Linda Doucet, a dit dans une déclaration dans laquelle elle remercie les professeurs d'université que « les membres du NSTU travaillant dans les écoles publiques ont pris cette position pour prévenir la détérioration accrue des conditions d'apprentissage dans nos écoles ». Elle a ajouté que « le gouvernement doit accepter de faire les investissements qui s'imposent depuis longtemps. Cela va également améliorer les conditions de travail dans la profession pour ceux qui y oeuvrent maintenant et pour ceux qui vont s'y joindre ». Elle a dit que les présidents d'université s'attaquaient aux droits de tous les travailleurs de la Nouvelle-Écosse et que l'érosion des droits collectifs des enseignants, dont leur droit de négocier des conventions collectives équitables, allait en décourager plusieurs de poursuivre une carrière d'enseignants en Nouvelle-Écosse.



---

## La lutte des travailleurs des soins de santé pour aînés de Cold Lake

# Les travailleurs défendent leurs droits et la qualité des soins pour les aînés

- Peggy Askin -



**Manifestation au bureau de la société Points West Living d'Alberta à Edmonton le 3 février pour demander la fin du lock-out à Cold Lake et des attaques aux salaires et conditions de travail et aux conditions de vie des aînés**

Les travailleurs du Centre de soins continus de Point West Living à Cold Lake en Alberta sont en lock-out depuis le 16 décembre 2016. Ils luttent pour qu'il y ait un personnel suffisant, pour mettre fin aux horaires arbitraires et pour que les employés bénéficient d'une formation et d'un programme de développement adéquats et de salaires conformes à leurs qualifications et au travail important qu'ils font. Ils luttent pour des conditions de travail de niveau canadien, ce qui est

important pour assurer aux aînés les conditions de vie auxquelles ils s'attendent et qu'ils méritent.

Le Syndicat des employés provinciaux de l'Alberta fait valoir que les problèmes vécus au centre Points of Living de Cold Lake sont chose commune dans les centres de soins privés en Alberta et au Canada. Le laxisme qui caractérise les réglementations touchant aux soins continus permet à ces centres de continuer de maltraiter leurs employés et leurs résidents. Bien que des centres de santé privés comme Points West Living reçoivent des millions de dollars en subsides de l'État, ils ne sont pas tenus de respecter de hauts standards de soins aux résidents et de conditions de travail. Ils ne sont même pas tenus de rendre public ce qu'ils font du financement qu'ils reçoivent de l'État.

Points West a refusé catégoriquement de négocier de bonne foi avec ses travailleurs et les a mis en lock-out le 20 décembre dernier. Après 50 jours sur les lignes de piquetage, les travailleurs continuent de défendre leurs droits de même que les droits des aînés qu'ils soignent. Ils ont reçu l'appui massif des travailleurs, des peuples autochtones et de toute la communauté pour leur prise de position à la défense de leurs droits et de soins de qualité pour les aînés.

Les travailleurs de Points West sont très conscients que leurs conditions de travail jouent un rôle important dans les conditions de vie des aînés. En défendant leurs droits, ils défendent les droits de tous. Sur le site web des travailleurs, « Les Humains de Cold Lake » l'un d'eux dit : « Non ce n'est pas facile. C'est une lutte depuis le début, et nous savions que ce serait le cas. Tout ce qui est important dans la vie s'obtient en luttant. Changer la façon de faire d'un système privé à but lucratif est tout un contrat. Nous ne visions pas si haut au début, mais plus vous en apprenez sur le système et plus vous vous engagez dans le changement. Quand vous vous souciez vraiment de ceux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes, alors vous le faites en leur nom. »

Les travailleurs saluent la détermination de ce collectif de travailleurs donnant des soins aux aînés à défendre leurs droits et les droits et la dignité des aînés, et à lutter pour une communauté moderne où l'amour social n'est pas simplement une abstraction mais un acte concret qui se reflète dans la façon dont la société s'occupe de ses membres les plus vulnérables.

Étant ceux qui font le travail, les travailleurs des soins aux aînés sont les mieux placés pour savoir de quelles conditions de travail ils ont besoin et de quelles conditions de vie les aînés ont besoin. Les travailleurs eux-mêmes doivent avoir un mot décisif à dire sur leurs conditions de travail et sur les conditions de vie qu'ils dispensent aux aînés. Sinon, ce qui prévaut, c'est quelque chose d'autre, qui fait compétition et est complètement déconnecté du travail sur le terrain, tel le profit privé qui met en péril les droits et la dignité des travailleurs et des aînés qu'ils soignent.

***Tout en oeuvre pour défendre les droits et la dignité des aînés et des travailleurs qui les soignent ! Exigeons que Points West Living cesse immédiatement son lock-out et qu'il satisfasse les justes revendications des employés !***



# Défendons les droits des aînés et de leurs proches aidants

*Le lock-out des préposés de Points West est une plaie et une régression pour la société albertaine*



La détermination des travailleurs de Points West à Cold Lake à défendre leurs droits n'a pas seulement fait ressortir les nombreux problèmes vécus dans les établissements de Points West Living en Alberta mais une crise plus profonde dans le système de soins aux aînés de l'Alberta. Le système est embourbé dans la régression et a besoin de l'opposition déterminée des travailleurs et d'un ordre du jour progressiste pour changer la situation.

Les opérateurs privés se sont accaparés les soins aux aînés pour leurs propres bénéfices. La province fournit des fonds pour soutenir l'objectif du profit privé. Les opérateurs privés comme Points West Living empochent les fonds de l'État pour gonfler leurs profits privés sans aucune transparence ou responsabilité.

## Des objectifs qui s'affrontent

La régression dans la société a introduit l'objectif du profit privé dans les soins des personnes âgées en contradiction avec l'objectif de fournir des soins de qualité aux aînés. Si l'objectif de Points West Living et d'autres comme lui est autre chose que des soins de qualité pour les aînés, comme le profit privé, pourquoi leur fournit-on les fonds publics de la province pour soutenir leurs profits privés en contradiction avec l'objectif de fournir des soins de qualité aux aînés ?

Si l'objectif est autre chose que des soins de qualité pour les aînés, comme le profit privé, pourquoi le gouvernement provincial tolère-t-il et encourage-t-il cet objectif ? Il met en péril les droits et les conditions de vie des personnes vulnérables et piétine les droits et la dignité des travailleurs qui fournissent les soins. Cette régression doit cesser !

## Appuyons la juste lutte des travailleurs de Points West Living à Cold Lake

La lutte des travailleurs de Point West Living à Cold Lake a relancé l'appel à restreindre la propriété et le contrôle privés des soins aux aînés, et à reconnaître et défendre les droits des travailleurs et des personnes sous leur garde.

En exigeant des conditions de travail modernes, dont des niveaux adéquats d'effectifs, les travailleurs prennent l'initiative de lutter pour des conditions qui sont tout à la fois leurs conditions de travail et les conditions de vie des personnes sous leur garde.

Avec le lock-out honteux de Points West Living à Cold Lake et l'utilisation de scabs, cela fait 9 fois que des travailleurs dans des établissements privés de soins continus sont mis en lock-out ou forcés de faire la grève depuis l'établissement en 2008 des Services de santé de l'Alberta.

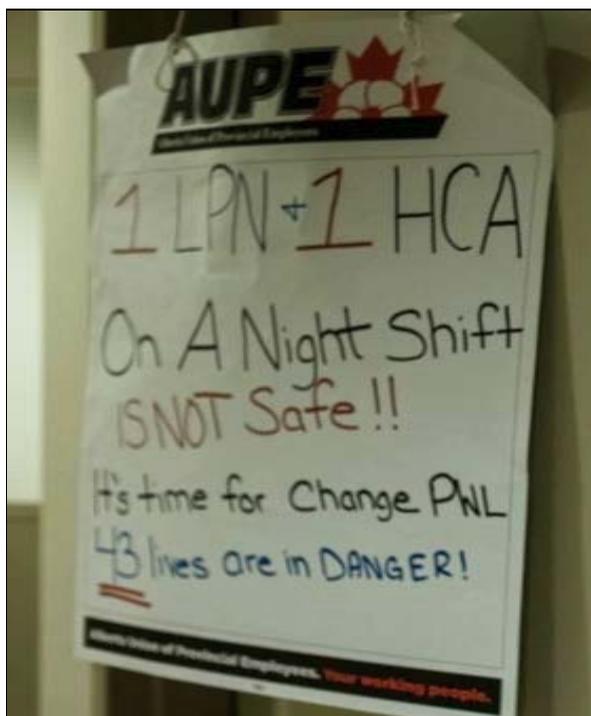
### Un système qui recule : la crise des soins aux aînés en Alberta

Le rapport « Losing Ground : Alberta's Elder Care Crisis » ( Un système qui recule : la crise des soins aux aînés en Alberta) publié par l'Institut Parkland, compare le niveau de soins dispensés dans les établissements publics, privés et sur une base bénévole. L'étude constate que les installations publiques fournissent en moyenne une heure supplémentaire de soins directs par rapport à d'autres types d'établissements. Les établissements privés offrent des niveaux de soins inférieurs à la moyenne selon toutes les catégories du personnel infirmier. C'est directement lié à leur objectif du profit privé.

L'étude, qui met à jour le rapport de 2013 de l'Institut Parkland, constate que même si les lits de soins de longue durée (LTC) en Alberta ont augmenté de seulement 2,6 % depuis 2010, le nombre d'espaces désignés pour occupation (DSL) a augmenté de 92,3 % et représente maintenant 40 % de tous les lits de soins aux aînés. Les espaces DSL sont moins réglementés que les lits LTC, fournissent moins de services et déplacent le fardeau de paiement pour les services sur les aînés qui ont besoin de soins. En même temps, comme c'est le cas partout au pays, les installations publiques sont fermées tandis que les établissements organisés pour le profit privé les remplacent.

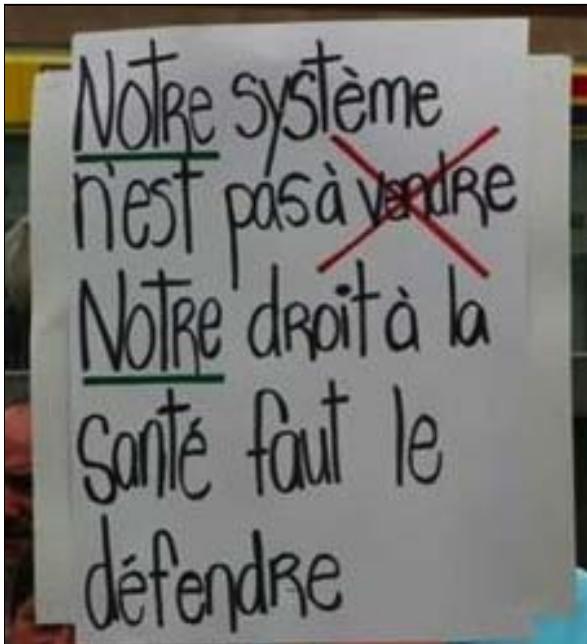
Points West Living est l'un de ces opérateurs privés en pleine expansion. Il compte neuf installations en Alberta et achète de plus petits propriétaires. Au cours de l'année précédant l'acquisition de Connecting Care par Points West pour environ 100 millions \$, les bénéfices de Points West ont augmenté de 46 %, passant de 864 593 \$ en 2013 à 1 262 636 \$ en 2014. On est témoin d'un processus qui se termine souvent par la vente aux oligopoles mondiaux et leur prise de contrôle du secteur. Par exemple, Retirement Concepts, basé en Colombie-Britannique, a été vendu à l'oligopole mondial Anbang.

L'organisation Friends of Medicare a récemment déclaré ce qui suit : « Il est inacceptable de voir



de nouveaux fournisseurs privés bénéficier de subventions de millions de dollars compte tenu de comment ils agissent [lock-outs et attaques aux droits des travailleurs et au niveau de soins]. Nous croyons que le ministère de la Santé doit reconsidérer sa relation actuelle avec des fournisseurs comme Points West Living. »

Sandra Azocar, directrice générale de l'organisation, a déclaré : « Les patients développent une relation importante avec le personnel de soutien et les soignants, et ne doivent pas faire l'objet d'un cycle continu de conflits de travail. C'est le résultat d'un modèle de financement qui a failli, qui n'est pas transparent alors que l'argent du trésor public est remis aux fournisseurs privés et qu'on ne rend pas compte d'où va l'argent qui est censé servir à embaucher et à retenir un personnel de qualité. Cette situation est l'une des raisons des nombreux conflits de travail potentiels qui se pointent à l'horizon en Alberta. Nos aînés méritent mieux et il est temps de parler sérieusement de l'élimination progressive des soins privés afin d'assurer dans le secteur public la stabilité et la qualité des soins..



Des mesures immédiates pourraient être prises pour restreindre les propriétaires privés de soins aux aînés et transformer progressivement les installations privées en établissements publics dans le but unique d'offrir des soins de qualité aux personnes âgées et de reconnaître et respecter les droits des travailleurs. Aucun nouvel établissement privé ne devrait être autorisé et de nouvelles installations publiques devraient être ouvertes si nécessaire. La province devrait présenter une loi interdisant les scabs pendant tout conflit sur un lieu de travail. Tous versement de fonds provinciaux aux exploitants privés devrait être immédiatement arrêté lors d'un lock-out ou d'une grève dans un établissement. Les dossiers financiers de toute entreprise recevant des fonds de l'État devraient être rendus publics pour que tous puissent les consulter et

des sanctions sévères appliquées à ceux qui manipulent la transparence des comptes ou qui les altèrent. Cela devrait inclure toutes les entreprises, pas seulement les opérateurs de soins aux personnes âgées.

Les plus hautes normes d'opération devraient être obligatoires pour tous les établissements de soins aux aînés, tant publics que privés. Les opérateurs privés devraient être tenus de maintenir au moins le même niveau de personnel et d'heures de soins qu'on retrouve dans les centres publics. Les salaires, les avantages sociaux, les pensions et les conditions de travail devraient être établis à l'échelle de la province pour tous les établissements de soins aux aînés et à un niveau qui est considéré comme acceptable par ceux qui font le travail.

Visitez [www.pwlprobe.com](http://www.pwlprobe.com) pour plus d'information ou pour envoyer une lettre à Points West Living et aux représentants gouvernementaux.

